

Paris, le 9 juin 2022

**20<sup>èmes</sup> Assises Nationales de la Kinésithérapie et 59<sup>ème</sup> Congrès de la FFMKR :**

## **La FFMKR ouvre les chantiers des spécificités d'exercice en kinésithérapie et du changement de nom de la profession**

Rendez-vous incontournable de la profession, les 20<sup>èmes</sup> Assises Nationales de la Kinésithérapie organisées par la Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR), les 3 et 4 juin 2022, suivies du Congrès de la Fédération le 5 juin, ont permis de se projeter sur l'avenir de la profession dont la mobilisation est essentielle pour transformer l'accès aux soins et soulager les tensions hospitalières dans un contexte de crise des urgences.

Ces deux jours d'Assises avaient pour thème « Les spécificités d'exercice, le nouveau visage de la profession ? ». Les résultats de l'enquête nationale réalisée par la FFMKR sur les spécificités d'exercice ont été dévoilés, montrant que 8 kinésithérapeutes sur 10 ont une ou plusieurs spécificités d'exercice. Les différents ateliers ont permis à chaque participant de s'exprimer et débattre sur les spécificités et le changement de nom de la profession.

De nombreux invités ont apporté leur éclairage : ordre, syndicats, experts en kinésithérapie, représentants d'usagers, représentants des organisations professionnelles et interprofessionnelles, dont les étudiants, les sociétés savantes, les instituts de formation, et pour les financeurs, la CNAM et la Mutualité Française.

Au regard de l'évolution du métier et des compétences acquises au cours des 30 dernières années, les différentes tables rondes portant sur l'expérience terrain, les regards croisés des professionnels et des patients, les sujets conventionnel, territorial et économique ont ainsi permis d'une part, de dégager un consensus large sur les spécificités dans le cadre du maintien de l'unité de la profession, et d'autre part, d'échanger sur le nom de la profession, pour le faire évoluer de « Masseur-Kinésithérapeute » à « Kinésithérapeute ».

Au lendemain de deux jours d'Assises, la FFMKR, réunie en congrès, a pris des positions fortes pour orienter la politique fédérale en :

- Engageant la reconnaissance législative, réglementaire et financière des « spécificités d'exercice » ou « spécialité non-exclusive » en kinésithérapie,
- Lançant les travaux relatifs à la révision de la dénomination de la profession après consultation des adhérents.

*« Pour qu'un chantier aussi ambitieux aboutisse, au-delà du soutien exprimé lors des Assises, il faut qu'il soit porté de concert, par l'ensemble des composantes de la profession : syndicats, ordre, collège, sociétés savantes, instituts de formation et étudiants »* précisait Sébastien GUERARD, Président de la FFMKR.

Contact presse :  
Sébastien GUERARD, Président  
Tél. 06 03 85 96 28  
president@ffmkr.org